

POURQUOI ?

Être employeur est un signe fort du développement de l'entreprise, mais cela induit aussi un certain nombre d'obligations que le chef d'entreprise doit connaître afin de se conformer à la législation sociale pour éviter les sanctions administratives et les litiges avec ses salariés.

OBJECTIFS :

⇒ Connaître les principales obligations d'un employeur dans le BTP,

Textes qui régissent l'activité, affichages obligatoires, registres et documents obligatoires, l'embauche, les sanctions disciplinaires, rupture du contrat de travail, licenciement, inaptitude médicale, les indemnités / primes spécifiques, panier, outillage, la gestion des absences.

⇒ Maîtriser le régime des trajets et du temps de travail dans le BTP.

Temps et indemnités de déplacement, grands déplacements, modalités des gestion et modulation du temps de travail, présentation d'un tableau de suivi CAPEB temps de travail et l'application déplacements BTP.

DATE DE FORMATION :

16 septembre 2024

20 novembre 2024

17 mars 2025

• TARIF : 320€ net

• DUREE : 1 jour

Prise en charge par **CONSTRUCTYS (salariés) et FAFCEA (TNS) nous consulter.**

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de SIRET : NAFA :

Portable : Email :

PARTICIPANTS :

Nom Prénom	N° de sécurité sociale	Date de naissance	Statut: Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint

Cachet de l'entreprise et signature

Date :

À VOTRE ÉCOUTE :

Audrey SIGNORELLI – Conseillère formation

formation@capeb10.fr 03 25 76 27 80



BULLETIN À RETOURNER À LA CAPEB DE L'AUBE, ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE DU MONTANT TTC À L'ORDRE DE AFOLOR.